



Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3° - Vu l'arrêté municipal permanent relatif aux emplacements spécialisés affectés aux opérations de livraison en date du 20 août 2024,

CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des opérations de déménagement que doit assurer **Monsieur Alexandre KLEIN - 118 rue du verré - 74890 BONS-EN-CHABLAIS**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction du stationnement, **RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, le 05 novembre 2024.**

ARRETONS

**ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE DÉMÉNAGEMENT
STATIONNEMENT INTERDIT**

Le 05 novembre 2024

RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

Le stationnement de tous véhicules, autres que ceux utilisés pour le déménagement, sera interdit dans cette voie, au droit des numéros **35 et 37**, sur **12** mètres linéaires.
Par dérogation à l'arrêté permanent du 20 août 2024, le stationnement de tous véhicules de livraison, autres que ceux liés à l'exécution des travaux, sera interdit au droit des numéros **35 et 37**, sur l'emplacement livraison, au titre de l'article R. 417-10 du Code de la Route conférant un caractère gênant à ce stationnement.

ARTICLE 2 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de Monsieur Alexandre KLEIN, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,
. Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale,
. Monsieur Alexandre KLEIN,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 31 octobre 2024

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
à la propreté de la ville, aux travaux,
aux équipements urbains et aux mobilités,

Dominique MARTIN-GENDRE